

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

du VENDREDI 10 MARS A 18H00

Présents : MM. CONSTANT B., RANCHIN C., MARION E. et MOURARET A. et Mmes RANCHIN M.-J., CONSTANT M., MOLLIER C. MONNIER C. et GRATADOU E.

Absents : M. CHARVET Colin et Mme SANCHEZ Muriel (pouvoir à Mme RANCHIN Marie-Jo)

Secrétaire de séance : Mme MOLLIER Catherine

Heure de début : 18h05

Ordre du jour :

Approbation du Procès-verbal du Conseil municipal du 18 janvier 2023 à l'unanimité.

1/ Régie parkings : modification tarif

Les parkings payants ont été mis en place en 2009, les tarifs n'ont quasiment pas évolués depuis cette date. Dans un souci de simplification et d'égalité, il serait envisageable de fixer le tarif du parking à 3 € la journée quelle que soit la période. Ainsi, on aurait un tarif unique du 1^{er} mars au 31 octobre.

Le Conseil municipal décide de modifier l'article 5 des conditions d'organisation et de fonctionnement de la Régie parkings créée en date du 14 mai 2009 comme suit :
« Les parkings sont payants du 1^{er} mars au 31 octobre de 10h00 à 19h00 avec un tarif par véhicule à la journée de 3 €. »

VOTE :

Pour 10

Contre

Abstention

2/ Création de 2 postes d'ASVP

Cette année, il est nécessaire d'embaucher 2 agents de surveillance de la voirie publique (ASVP) en tant que saisonnier pour la période du 4 juillet au 28 août.

Leurs fonctions principales consistent à faire respecter les consignes de circulation et de stationnement durant la saison touristique et d'accompagner les caissiers en Mairie.

Il convient de créer 2 emplois d'adjoint administratif saisonnier de 35 heures hebdo avec rémunération sur l'indice brut 387 (indice majoré 354) et paiement des congés annuels non pris et des heures supplémentaires si besoin.

Le Conseil municipal décide de créer de 2 postes d'adjoint administratif du 4 juillet au 28 août sur l'indice brut 387 à temps complet (35 heures hebdo) pour exercer les fonctions d'ASVP.

VOTE :

Pour 10

Contre

Abstention

3/ Création d'un poste d'adjoint technique territorial

Suite au départ de Jean-Marc LIENART, il convient de réorganiser le service technique afin de faciliter la réalisation des différents travaux et l'entretien du village tout au long de l'année. Franck ROUME étant ASVP d'avril à septembre, il est nécessaire de compter 2 agents techniques polyvalents à temps complet sur l'année complète.

Ainsi, il sera possible d'assurer des astreintes tous les week-ends de la saison estivale et ce en compensant les heures effectuées au lieu de les payer en heures supplémentaires.

Le Conseil municipal décide de créer un poste d'agent technique territorial à temps complet (35 heures) à compter du 1^{er} avril 2023.

VOTE :

Pour 10

Contre

Abstention

4/ Vente terrain Quartier Translatour

M. et Mme THOMAS souhaitent acheter une partie des parcelles C366 et C367 le long de leur terrain. La superficie souhaitée est d'environ 40 m2. Ils ont donné leur accord pour prendre en charge les frais de géomètre et de notaire.

Au vu de la surface, nous leur avons proposé un forfait de 200 € pour l'achat de ce morceau de terrain.

Le Conseil municipal accepte de vendre une partie des parcelles C366 et C367 appartenant à la Commune sise au Quartier Translatour d'environ 40 m2 pour un montant forfaitaire de 200 €, autorise le Maire à signer les documents afférents à cette affaire (division parcellaire et acte notarié) et choisit Me Bérengère VASSIEUX comme notaire.

VOTE :

Pour 10

Contre

Abstention

5/ Aménagement de la traversée : avenant

La convention de mandat passée avec le SDEA pour les travaux d'aménagement de la traversée s'élevait à 425 000 € HT. Ce montant a été dépassé d'environ 200 € HT aussi nous devons signer un avenant avec le SDEA.

Le Conseil municipal accepte l'avenant à la convention avec le SDEA pour un montant d'environ 200 € HT, autorise le Maire à signer l'avenant et inscrit les crédits nécessaires au BP 2023.

VOTE :

Pour 10

Contre

Abstention

6/ Travaux urgents falaises

Lors des travaux de consolidation des falaises sous la Tour de la Reine Jeanne, le technicien a repéré des blocs rocheux instables. Une purge est donc nécessaire afin d'écartier tout risque imminent.

D'autre part, suite à l'éboulement sur le sentier du Viel Audon, un groupe de bénévoles a réalisé une première partie des purges urgentes. Ils doivent intervenir à nouveau pour terminer les purges. Il reste donc à réaliser quelques ancrages avant la saison estivale afin d'assurer la sécurité des piétons.

L'Entreprise Hydrokarst, nous a donc fait parvenir un devis pour les travaux de clouage du Viel Audon d'un montant de 13 117 € HT et un devis pour les travaux de purge au-dessus de la Route des Gras d'un montant de 6 435.00 € HT.

Le Conseil municipal accepte les devis de l'entreprise Hydrokarst, autorise le Maire à signer les documents afférents à ces travaux et inscrit les crédits nécessaires au BP 2023.

VOTE :

Pour 10

Contre

Abstention

7/ Demande de dérogation scolaire

Nous avons reçu en Mairie, Mme PROFIT qui est domiciliée à Balazuc. Elle a 2 enfants qui sont actuellement scolarisés à Saint Joseph à Ruoms : 1 en CE1 et 1 en petite section. Vu que cela ne se passe pas bien et que les copains de son cadet sont à Jean Moulin, elle demande au conseil municipal une dérogation pour inscrire ses 2 enfants à Jean Moulin à Ruoms à la rentrée de septembre 2023.

Le Conseil municipal vote à l'unanimité contre l'octroi d'une dérogation scolaire pour les 2 enfants de Madame PROFIT.

VOTE :

Pour

Contre 10

Abstention

8/ Demande de subvention de GSCF secours catastrophe

Suite au tremblement de terre en Turquie, nous avons reçu une demande de subvention du Groupe de Secours Catastrophe Français.

Le Conseil municipal accepte de verser une subvention exceptionnelle de 200 € pour venir en aide au Groupe de Secours Catastrophe Français qui intervient en Turquie suite au séisme, autorise le Maire à signer les documents nécessaires et inscrit les crédits nécessaires au BP 2023 de la Commune.

VOTE :

Pour 10

Contre

Abstention

9/ Divers

Heure de clôture de la séance : 18h55

Le Maire,

Bernard CONSTANT

La Secrétaire de séance,

Catherine MOLLIER